

LE ROLE DES ONG A L'EPU

<u>Phase de l'EPU:</u>	<u>Echelle temporelle:</u>	<u>Que faire:</u>
<u>Avant l'examen</u>	Examen (E) - 12 mois	Participer aux consultations nationales avec l'Etat examiné pour la rédaction du rapport national
	E - 8 à 6 mois	Soumettre un rapport (5 pages pour les ONG individuelles et 10 pages pour les coalitions) sur la situation des droits de l'homme dans le pays examiné qui sera utilisé par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme pour faire le résumé des informations des parties prenantes qui sert de base à l'examen
	E - 3 à 2 mois	Faire du lobby auprès des Etats (missions à Genève ou ambassades dans le pays examiné) participant à l'EPU afin d'avoir vos thèmes/recommandations soulevés/faites durant l'examen
<u>Pendant l'examen</u>	E	<ul style="list-style-type: none"> • Assister à l'examen • Organiser un événement parallèle • Faire une réunion d'évaluation • Tenir une conférence de presse ou produire une déclaration de presse afin de donner votre analyse de l'examen
<u>Session du Conseil des droits de l'homme</u>	E + 3 à 4 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Faire une déclaration orale contenant "des observations d'ordre général avant l'adoption du document final par le Conseil en séance plénière" (20 minutes sont accordées aux ONG, les coalitions ont priorité) • Soumettre une déclaration écrite
<u>Entre deux examens</u>	E + 1 à 4 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser largement les recommandations acceptées et engagements volontaires pris par l'Etat examiné • Surveiller leur mise en oeuvre • Initier un dialogue avec l'Etat examiné afin de participer à leur mise en oeuvre